

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

24. DEMANDE DE SUBVENTION – TRAITEMENTS DES BOIS ET DES MAÇONNERIES, CHAPELLE ST EUTROPE / HOPITAL FREMEUR

Exposé :

La chapelle Saint-Eutrope de l'hôpital Frémur à Quimperlé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 25 mai 2004, a été restaurée en 2017 sous la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

Il a été constaté dans la partie non restaurée en 2017 une dégradation des poutres de planchers de l'hôpital. Lors de la visite sur site avec l'ABF, un traitement des bois a été préconisé.

Le montant des travaux de traitement des bois s'élève à **4 144 € HT**. La durée de l'intervention est estimée à deux semaines et peut avoir lieu au 1^{er} semestre 2020.

La DRAC Bretagne est susceptible de cofinancer ces travaux à hauteur de 50%.

DEPENSES		RECETTES		%
CLMH (24/05/2004)				
hôpital Frémur				
Traitement des bois et des maçonneries, traitement de l'humidité	4 144 €	DRAC/ABF	2 072,00 €	50%
		Ville de Quimperlé	2 072,00 €	
TOTAL (HT)	4 144,00 €	TOTAL (HT)	4 144,00 €	

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne/ABF

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 16 janvier 2020

Avis favorable de la commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale » du 5 février 2020

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE
Michaël QUERNEZ.